

Qu'est-ce que la biosécurité aquatique, et en quoi peut-elle intéresser l'Océanie ?



Nourrissage de tilapias du Nil en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) est une espèce exotique qui compte désormais parmi les produits phares du secteur aquacole en Océanie et contribue à la sécurité alimentaire de plusieurs États et Territoires de la région. Pour autant, les importations de toute nouvelle souche de tilapia du Nil devraient faire l'objet de mesures de biosécurité élémentaires, afin de réduire au minimum les risques biologiques (photo : Ruth Garcia Gomez, CPS).

La Section aquaculture de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la Communauté du Pacifique (CPS) a récemment lancé un nouveau projet d'aquaculture financé par la Nouvelle-Zélande et intitulé « Projet sur le développement d'une aquaculture océanienne durable, à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance économique ». Cette initiative revêt un caractère inédit pour la Section aquaculture, en ce qu'elle comporte une composante « biosécurité aquatique ». S'il peut paraître très abstrait, ce concept a pourtant des incidences pratiques bien réelles pour l'Océanie. La biosécurité aquatique peut être définie comme un ensemble de protocoles et de mesures normalisés de gestion des risques biologiques dans les environnements aquatiques, qu'il s'agisse de risques liés à des pathogènes (agents responsables de maladies animales ou ennemis des cultures) ou à l'introduction d'espèces envahissantes. L'adoption de mesures et de protocoles de biosécurité aquatique adaptés doit permettre de réduire au minimum l'introduction, la propagation et l'impact de ces vecteurs de risques biologiques.

Parmi les mesures de biosécurité aquatique les plus courantes figurent notamment le contrôle sanitaire, la certification sanitaire, les prescriptions relatives aux importations et aux exportations, ainsi que la prévention et la surveillance des maladies. La biosécurité aquatique repose sur une démarche préventive globale qui fait intervenir différentes administrations, organisations et parties prenantes clés de niveau national, régional et international (services de contrôle sanitaire, services de biosécurité, douanes, secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture, producteurs et exportateurs, entre autres).

Le secteur aquacole étant en pleine expansion en Océanie, la nécessité de rationaliser les mesures de biosécurité aquatique en vigueur s'impose de plus en plus dans les pays de la région. Ainsi, depuis le lancement du projet, en juillet 2016, la Section

aquaculture de la CPS a reçu de 12 États et Territoires insulaires océaniques des demandes officielles visant la fourniture d'une assistance technique en matière de biosécurité aquatique, ce qui témoigne de l'intérêt que suscite cette question et de l'ampleur des besoins existants dans la région.

Il convient de préciser que, si le secteur aquacole contribue à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens de subsistance des populations océaniques, la plupart des animaux aquatiques élevés avec succès dans la région sont issus d'espèces introduites ou exotiques (à l'exemple du tilapia du Nil, de la carpe commune et de la crevette bleue), et l'introduction de nouvelles espèces est à l'étude en vue de l'expansion de l'aquaculture. Dans le même temps, les maladies des animaux aquatiques constituent une grave menace pour la pérennité et la

productivité de l'aquaculture dans le Pacifique, région connue pour le caractère rigoureux des normes sanitaires relatives aux animaux aquatiques.

Soucieuse de contribuer à l'amélioration des capacités des pays océaniques en matière de biosécurité aquatique et de les amener à une compréhension commune de ce que recouvre ce concept, la Section aquaculture a organisé en un premier temps un atelier sous-régional de formation à la planification de la biosécurité aquatique qui a réuni plusieurs pays insulaires océaniques au siège de la CPS, à Nouméa, du 24 au 28 avril 2017. Les participants ont notamment effectué des visites sur le terrain en se rendant au Centre technique aquacole de Nouvelle-Calédonie, situé à Boulouparis, et au laboratoire vétérinaire national de Port-Laguerre.

Dix-neuf agents travaillant dans le domaine du contrôle sanitaire, de la biosécurité et de l'aquaculture et venus des Îles Cook, des Fidji, des États fédérés de Micronésie, des Îles Marshall, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa, des Îles Salomon, des Tonga et de Vanuatu ont participé à cet atelier de formation consacré plus particulièrement aux thématiques suivantes : analyse des risques à l'importation pour les organismes aquatiques vivants ; règles applicables à l'importation des organismes aquatiques vivants ; contrôle sanitaire et installations de quarantaine pour les organismes aquatiques vivants ; principes directeurs de la certification et de l'inspection des installations de quarantaine pour les organismes aquatiques vivants ; certification sanitaire ; et préparation aux situations d'urgence.

Au cours de l'atelier, une journée entière a été consacrée au renforcement des capacités d'établissement des rapports nationaux de situation sur les maladies des animaux aquatiques, leur diagnostic et leur surveillance, que les pays sont tenus de soumettre à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). L'objectif de cette journée était de sensibiliser les participants aux exigences relatives aux questions relevant du mandat de l'OIE.

Les participants ont pu échanger des idées sur la gestion de la santé des animaux aquatiques et se sont penchés sur les différents éléments susceptibles d'être intégrés aux stratégies nationales de biosécurité aquatique de leurs pays respectifs. Ils ont



Post-larves de crevettes pattes blanches (*Penaeus vannamei*) importées de Thaïlande à Vanuatu et placées en quarantaine pour réduire au minimum les risques biologiques (photo : Ruth Garcia Gomez, CPS).

également évalué et défini les mesures à prendre en vue de la mise en œuvre de ces éléments stratégiques.

Enfin, l'atelier de formation a été l'occasion de recenser les principales carences observées en Océanie dans la mise en place de dispositifs de biosécurité aquatique. Ces carences sont nombreuses et très diverses, mais les participants ont néanmoins défini un certain nombre de solutions qui pourraient permettre d'y remédier et de renforcer les stratégies de gestion de la biosécurité aquatique, en tenant compte de la complexité et de la diversité des situations propres à la région.

Pour plus d'information :

Ruth Garcia Gomez

*Spécialiste de la biosécurité aquatique à la CPS
ruthgg@spc.int*



L'atelier de formation à la planification de la biosécurité aquatique de la CPS a réuni des participants venus de neuf pays insulaires océaniques (photo : Jipé Le-Bars, CPS).